LE MINISTÈRE DU ROYAUME

Septembre 1992 | France | Vol. 35 n° 9

Louons le Dieu Créateur

[1] De magnifiques paysages, des couchers de soleil aux multiples couleurs, un ciel étoilé, le chant mélodieux des oiseaux: A qui attribuons-nous le mérite de ces merveilles? Sans conteste, nous sommes poussés à louer le Dieu Créateur. Nous souscrivons de tout cœur à la déclaration consignée en Révélation 4:11. Ayant créé toutes choses, Jéhovah Dieu mérite nos louanges.

[2] Malgré le témoignage de la création de Dieu, les hommes soutiennent l'idée selon laquelle la vie est apparue par hasard, ou grâce à une évolution aveugle. Ce mensonge monumental avilit et décourage les humains. En outre, il constitue un blasphème à l'égard de notre grand Créateur. — Eccl. 12:1; Rom. 1:20, 25.

[3] En septembre, nous qui sommes de fidèles serviteurs de Jéhovah, nous avons l'occasion d'exposer la vérité relative à notre Créateur et à ses œuvres magnifiques. Nous proposons le livre *La vie: comment est-elle apparue? Evolution ou création?* à toute personne qui désire sincèrement connaître l'origine et le but de la vie. Cette publication nous équipe pour défendre avec hardiesse la vérité sur l'origine de la vie.

[4] **Des territoires spéciaux:** En plus de prêcher de maison en maison, faisons un effort spécial pour parler aux personnes qui s'intéressent particulièrement à l'évolution ou à la création; abordons-les sur leur lieu de travail. Des avocats, des médecins, des enseignants ont apprécié les recherches approfondies et la documentation contenues dans le livre *Création* (*yb87* p. 54). Ceux que nous rencontrerons souhaiteront peut-être posséder cette publication magnifiquement illustrée, afin de s'y référer.

[5] Il est sage de ne pas proposer systématiquement le livre *Création* aux personnes que nous rencontrons, pour la simple raison que beaucoup ne s'intéressent pas au sujet. Mais si nous discutons d'un ou de plusieurs points précis de cet ouvrage qui soient instructifs et qui édifient la foi en un Créateur, nous trouverons des personnes bien disposées qui souhaiteront peut-être en savoir plus. C'est à elles que nous voudrons proposer le livre *Création*.

[6] Puisse cet excellent instrument aider davantage de gens non seulement à saisir l'absurdité de la théorie de l'évolution, mais aussi à éprouver de la reconnaissance pour le don de la vie! Ce livre éveillera en eux le désir de vivre éternellement à la gloire de Celui qui a fait don de la vie, "l'Auteur du ciel et de la terre". — Ps. 146:6.

L'étude du livre *Le plus grand homme de tous les temps*

[1] La semaine du 12 octobre, nous commencerons à étudier le manuel *Le plus grand homme de tous les temps* dans les études de livre. Quelle joie ce sera de considérer la vie et le ministère de Jésus Christ! Etant donné que ce livre est conçu un peu différemment des autres que nous avons étudiés, quelques instructions ne seront pas inutiles.

[2] Les pages du livre n'étant pas numérotées, le programme publié dans *Le ministère du Royaume* indiquera les chapitres à étudier, en général trois ou quatre par semaine. Les chapitres 35, 111 et 116 sont plus longs; ils seront donc divisés en deux études chacun. Après qu'un frère capable aura lu tout un chapitre (ou les paragraphes d'un intertitre, par exemple aux chapitres 35, 111 et 116), le conducteur à l'étude posera les questions qui figurent à la fin du chapitre et qui correspondent au chapitre ou à l'extrait qui vient d'être lu. Les réponses ne se suivent pas toujours dans le chapitre. Les commentaires, brefs et précis, seront basés sur le contenu du chapitre.

[3] Ensuite, si le temps le permet, on lira tous les versets donnés en référence à la fin du chapitre. Les passages les plus longs pourront être divisés pour permettre à différents proclamateurs de participer à la lecture; après quoi on commentera ce qui aura été lu. A l'aide de questions précises qu'il aura préparées, le conducteur suscitera des commentaires instructifs qui établiront le lien entre les versets lus et les pensées mises en évidence dans le livre. Toutes les questions et tous les commentaires devraient aider les assistants à s'intéresser de près à Jésus Christ, à sa vie et à ses enseignements.

[4] Le livre *Le plus grand homme* traite de la vie de Jésus dans l'ordre chronologique. Il peut être très utile, pour se souvenir des événements, de se les représenter et de graver dans son esprit les endroits où ils se sont déroulés. Veillez donc à observer les illustrations en couleurs et à vous reporter fréquemment à la carte imprimée au début du livre, après l'introduction.

[5] La préface du livre sera examinée la première semaine. Après la lecture de tous les paragraphes de l'intertitre, le conducteur posera des questions appropriées qu'il aura préparées. Cette première étude posera le fondement de celles qui auront lieu durant l'année à venir. Les bienfaits apportés par l'examen du livre dépendront dans une large mesure de la préparation de chacun des assistants. Le conducteur devra particulièrement bien se préparer chaque semaine pour aider les membres de l'étude de livre à mieux connaître le plus grand homme de tous les temps, notre Seigneur et Sauveur, Jésus Christ.

RÉUNIONS DE SERVICE DE SEPTEMBRE

Semaine du 7 septembre

Cantique 84

15 mn: Communications locales et Avis appropriés du *Ministère du Royaume*. Discussion de l'article "Peut-on raviver l'intérêt?" et brève démonstration montrant comment faire une telle visite.

15 mn: "Louons le Dieu Créateur." Par questions et réponses. Quelqu'un se préparera pour relater le fait tiré de *yb87* cité en référence au paragraphe 4. Rappelez qu'il faut faire preuve de discernement pour présenter cet ouvrage de valeur.

15 mn: "Des présentations qui éveillent l'intérêt." Discutez avec l'auditoire de la façon d'adapter les suggestions au territoire. Prévoyez deux ou trois démonstrations réalistes et bien préparées.

Cantique 96 et prière de conclusion.

Semaine du 14 septembre

Cantique 79

10 mn: Communications locales; situation des comptes; remerciements pour les offrandes. Félicitez les assistants pour leur soutien généreux aux activités de la congrégation ainsi qu'à l'œuvre d'édition, d'enseignement et de diffusion de la Bible. Si le temps le permet, des proclamateurs préparés citeront des faits relatifs à la présentation du livre *Création*.

20 mn: "Préservez vos enfants d'un mauvais emploi du sang." Discours par un ancien, couvrant les paragraphes 1 à 11. Expliquez clairement le raisonnement montrant que des parents qui laissent un médecin soigner leur enfant dans la situation évoquée aux paragraphes 5 à 7 ne consentent pas à une compromission.

15 mn: "Veillons à faire des nouvelles visites." Par questions et réponses. Démonstration bien préparée reprenant les idées du paragraphe 6. Encouragez les proclamateurs à retourner voir les personnes rencontrées en début de mois et qui ont exprimé de l'intérêt.

Cantique 10 et prière de conclusion.

Semaine du 21 septembre

Cantique 125

5 mn: Communications locales. Bref fait de prédication local ou idées précises dont on peut se servir en prédication cette semaine.

15 mn: "Préservez vos enfants d'un mauvais emploi du sang", paragraphes 12 à 28. Par questions et réponses. Arrêtez-vous sur les réponses aux questions soulevées aux paragraphes 12 et 20. Soulignez que les parents peuvent souvent éviter une transfusion en prévoyant les soins médicaux dont leurs enfants ont besoin.

15 mn: "L'étude du livre *Le plus grand homme de tous les temps.*" Par questions et réponses. Suscitez l'enthousiasme pour l'étude de ce livre, qui commence la semaine du 12 octobre.

10 mn: Analyse de l'activité de la congrégation. En se servant des chiffres figurant au recto du Rapport d'analyse de la congrégation (S-10) envoyé à la Société en début de mois, le surveillant-président et le surveillant au service discutent des points marquants de l'activité de la congrégation durant l'année écoulée. Félicitez chaleureusement les proclamateurs et les pionniers pour leurs efforts dévoués en prédication et leur fidélité aux réunions. Citez de façon précise les domaines dans lesquels ils ont excellé. On pourra établir une comparaison avec l'activité des années passées si les rapports sont archivés. Faites également ressortir les points susceptibles d'être améliorés durant l'année de service 1993.

Cantique 43 et prière de conclusion.

Semaine du 28 septembre

Cantique 51

15 mn: Communications locales. Nouvelles théocratiques. Rappelez quels périodiques sont disponibles pour la prédication; suggérez deux ou trois idées particulièrement adaptées au territoire. Démonstration: comment proposer les derniers périodiques par une présentation biblique, par exemple l'une de celles suggérées dans l'article du haut de la dernière page. Demandez aux assistants d'apporter leur exemplaire du livre *Le plus grand homme* à la réunion de service de la semaine prochaine.

15 mn: "Baptême", livre *Comment raisonner*, pages 47 à 50. Exposé d'introduction tiré du paragraphe "Définition". Démonstration: un ancien discute avec une personne qui hésite à se faire baptiser. Faites ressortir les idées de la page 47. Insistez sur l'importance de se vouer à Dieu et de le symboliser par le baptême d'eau. L'orateur conclut en donnant brièvement des explications sur le baptême d'esprit saint, le baptême pour les morts et le baptême par le feu.

15 mn: Présentons les périodiques en octobre. Bref exposé soulignant la valeur de *Réveillez-vous!* et de *La Tour de Garde*. Les proclamateurs devraient lire sans tarder les derniers numéros pour être en mesure de les proposer avec enthousiasme à autrui. Assurons-nous que les personnes s'intéressent vraiment aux périodiques avant de leur proposer l'abonnement. Démonstration: un proclamateur présente un périodique et propose de revenir avec le prochain numéro, commençant ainsi une route de distribution.

Cantique 48 et prière de conclusion.

ÉTUDE DE LIVRE

Programme pour l'étude du livre *La Révélation: le grand dénouement est proche!*

	Début:	Fin:
7 septembre:	**p. 301 § 1**	**p. 305 § 15**
14 septembre:	**p. 305 § 1**	**p. 308 § 12**
21 septembre:	**p. 308 § 13**	**p. 311 § 23**
28 septembre:	**p. 312 § 24**	**p. 315 § 5**

RAPPORT DE JUIN

Nombre de:		Moy. H.	Moy. Pér.	Moy. Vis.	Moy. E.B.
Pion. sp.	**141**	**120,3**	**50,4**	**43,9**	**4,1**
Pion. perm.	**4 516**	**79,5**	**22,7**	**25,3**	**2,5**
Pion. aux.	**4 140**	**62,1**	**14,3**	**15,7**	**1,3**
Procl.	**107 303**	**11,4**	**4**	**3,8**	**0,4**
TOTAL:	**116 100**			Baptêmes:	**365**

Préservez vos enfants d'un mauvais emploi du sang

[1] "Voici, les fils sont un héritage de Jéhovah." (Ps. 127:3). Les parents à qui Jéhovah a accordé un aussi précieux héritage ont la responsabilité heureuse, bien que lourde, d'éduquer leurs enfants, d'en prendre soin et de les protéger. Par exemple, avez-vous pris toutes les dispositions raisonnablement envisageables pour protéger vos jeunes enfants de la transfusion sanguine? Comment vos enfants réagiraient-ils s'il était question de leur administrer une transfusion? Avez-vous discuté en famille de ce que vous pourriez faire pour agir efficacement si, en cas d'urgence, il était question de procéder sur eux à une transfusion?

[2] S'il vous faut préparer votre famille en vue de telles situations, ce ne doit pas pour autant être une source d'anxiété ou de tension inutile. Vous ne pouvez pas envisager tous les aléas de la vie et vous préparer en conséquence; par contre, parents, vous pouvez faire beaucoup à l'avance pour protéger vos enfants de la transfusion. Si vous négligiez ces responsabilités, votre enfant risquerait d'être transfusé lors de soins médicaux. Que pouvez-vous faire?

[3] **L'importance d'une ferme conviction**: Il est essentiel de vous assurer de la fermeté de vos propres convictions pour ce qui est de la loi de Dieu sur le sang. Enseignez-vous à vos enfants l'obéissance à Jéhovah dans ce domaine, tout comme vous leur enseignez ses lois sur l'honnêteté, la moralité, la neutralité et d'autres facettes de la vie? Vos sentiments sont-ils au diapason de la loi que Dieu donna en Deutéronome 12:23, à savoir: "Sois fermement résolu à ne pas manger le sang"? Le verset 25 ajoute: "Tu ne devras pas le manger, afin que cela aille bien pour toi et pour tes fils après toi, parce que tu feras ce qui est droit aux yeux de Jéhovah." Un médecin peut prétendre qu'avec du sang 'cela ira bien' pour votre enfant malade; il n'empêche que vous devrez être fermement résolus, avant qu'une situation d'urgence ne se présente, à refuser le sang, pour vous ou pour vos enfants, et estimer qu'il vaut mieux entretenir de bonnes relations avec Jéhovah que d'enfreindre la loi divine sous prétexte de prolonger sa vie. La faveur de Dieu pour le présent et la vie éternelle dans l'avenir sont en jeu!

[4] Indéniablement, les Témoins de Jéhovah accordent une grande valeur à la vie. Ils ne désirent pas mourir. Ils veulent vivre afin de louer Jéhovah et de faire sa volonté. C'est une des raisons pour lesquelles ils se font hospitaliser et font soigner leurs enfants. Ils demandent aux médecins de les soigner, et lorsqu'ils apprennent que le sang constitue le traitement courant, ils demandent à bénéficier d'une méthode de substitution ne faisant pas appel au sang. Il existe de nombreuses thérapeutiques non sanguines. Des médecins expérimentés les utilisent. Ces techniques de remplacement ne relèvent pas du charlatanisme; il s'agit de traitements et de procédés dignes d'intérêt, faisant l'objet de communications dans des revues médicales renommées. Des milliers de médecins dans le monde entier collaborent avec nous et nous offrent des soins de qualité sans recourir au sang, même s'il est parfois encore difficile de trouver des médecins qui consentent à soigner les enfants de Témoins par des techniques non sanguines.

[5] **Recherchez un médecin disposé à collaborer**: Le traitement des patients est source de nombreuses inquiétudes pour les médecins. Quand vous leur demandez de soigner vos enfants sans employer de sang, cela ne fait qu'ajouter à la difficulté. Certains médecins accepteront de soigner des adultes en respectant leurs exigences quant au sang, du moment qu'une attestation écrite de refus sélectif adéquate aura été signée. Pareillement, certains accepteront peut-être de soigner des mineurs qui démontrent leur maturité, puisque même des tribunaux ont reconnu à des mineurs considérés comme mûrs le droit de faire des choix en matière de soins (voir *La Tour de Garde* du 15 juin 1991, pages 16 et 17, qui détermine qui est considéré comme un mineur mûr). Toutefois, des médecins peuvent refuser de soigner des enfants, particulièrement des nourrissons, s'ils n'ont pas l'autorisation d'administrer du sang. En réalité, très peu de médecins appelés à soigner un enfant donneront la garantie absolue qu'ils ne recourront pas au sang quelles que soient les circonstances. Pour des raisons médicales et juridiques, la plupart des médecins estiment qu'ils ne peuvent donner cette garantie. Néanmoins, de plus en plus sont disposés à s'occuper d'enfants de Témoins de Jéhovah en faisant tout ce qu'ils estiment possible pour respecter notre position quant au sang.

[6] Ceci étant, que faire si la recherche d'un bon médecin pour votre enfant vous conduit chez un praticien qui a déjà collaboré avec des Témoins de Jéhovah et a utilisé des thérapeutiques non sanguines pour d'autres Témoins, mais qui considère que la loi ne l'autorise pas à vous donner la garantie absolue que le sang ne sera pas employé? Naturellement, il vous assure qu'il n'y a pas de raison que les choses se passent plus mal cette fois-ci. Vous pouvez dans ce cas estimer qu'il s'agit de la meilleure option possible. *Dans une telle situation,* vous pouvez en conclure qu'il vous est possible de l'autoriser à mettre en œuvre sa thérapie. Toutefois, signifiez-lui clairement qu'en autorisant que votre enfant subisse tel ou tel

traitement, vous ne permettez pas une éventuelle transfusion. En agissant de la sorte, vous vous acquitterez de votre responsabilité sans pour autant que votre décision puisse être assimilée à une compromission.

[7] Bien sûr, si vous trouviez une technique de substitution raisonnablement envisageable, qui réduirait d'autant plus ou éliminerait le risque d'un recours au sang, vous choisiriez probablement l'option la moins aléatoire. Il serait normal que vous fassiez des efforts soutenus pour trouver le médecin ou le chirurgien qui s'engage plus que les autres à ne pas administrer de sang. La meilleure défense consiste à anticiper les difficultés. Déployez tous vos efforts pour trouver à l'avance un praticien disposé à collaborer. Autant que possible, ne faites pas appel à des médecins ou à des hôpitaux peu disposés à collaborer.

[8] Dans certains pays, c'est également la façon dont les frais d'hospitalisation seront remboursés qui peut déterminer s'il y aura ou non transfusion sanguine. Là où les parents relèvent du régime de l'assurance maladie ou ont d'autres facilités financières qui leur permettent de s'assurer les services du praticien de leur choix, les enfants sont plus facilement gardés à l'abri de médecins ou d'un personnel soignant peu enclins à collaborer. Une couverture sociale efficace est souvent déterminante du genre de services et de la collaboration dont la famille fera l'objet de la part des docteurs et des hôpitaux. De même, un médecin ou un hôpital acceptera souvent de faire transférer un enfant dans la mesure où les parents sont à même de payer les soins. Par ailleurs, futures mamans, veillez tout spécialement à votre santé durant la grossesse! Cela réduira considérablement les risques d'accouchements prématurés et les complications qui en résultent, car les techniques utilisées habituellement pour les soins aux prématurés font souvent appel au sang.

[9] Des médecins se plaignent parfois que des Témoins de Jéhovah ne parlent de leur refus du sang qu'à la dernière minute. Cela ne devrait jamais se produire. L'une des premières choses que doivent faire des parents Témoins qui se rendent à l'hôpital ou s'assurent les services d'un praticien est de discuter de leur position relative au sang. Si une intervention chirurgicale est nécessaire, demandez un entretien avec l'anesthésiste. Le chirurgien pourra peut-être vous assister dans cette démarche. Lisez soigneusement les formulaires d'admission. *Vous avez le droit de rayer tout ce qui ne vous convient pas. Pour lever toute ambiguïté, marquez sur le formulaire d'admission que, pour des raisons religieuses et médicales, le recours au sang n'est ni désiré ni permis, quelles que soient les circonstances.*

[10] **L'aide de l'organisation de Jéhovah**: Quelles dispositions l'organisation de Jéhovah a-t-elle prises pour vous aider à protéger vos enfants de la transfusion sanguine? Elle en a pris beaucoup. La Société a fait paraître de nombreux articles pour nous familiariser avec les techniques faisant appel au sang et les thérapeutiques de remplacement non sanguines. Vous avez étudié la brochure *Comment le sang peut-il vous sauver la vie?* et d'autres publications traitant de cette question. Par ailleurs, les frères et sœurs de votre congrégation peuvent grandement vous aider et vous soutenir. Lorsqu'une situation conflictuelle surgit, les anciens estimeront peut-être sage d'assurer une présence 24 heures sur 24 à l'hôpital, de préférence d'un ancien en compagnie de l'un des parents ou d'un autre membre proche de la famille. Les transfusions sanguines sont souvent administrées tandis que la famille ou les proches sont repartis chez eux pour la nuit.

[11] En France, il existe 53 comités de liaison hospitaliers situés dans les villes les plus importantes. Chaque congrégation est rattachée à un comité composé de frères spécialement formés, à même de venir en aide. En cas de nécessité, prenez contact avec eux par l'intermédiaire des anciens. Il ne faudrait pas faire appel à eux pour des problèmes mineurs, mais n'attendez pas trop longtemps si vous avez le sentiment que de graves difficultés pourraient apparaître. Ces frères peuvent souvent indiquer les noms de médecins disposés à collaborer et suggérer des traitements de substitution. Là où c'est nécessaire et possible, ces frères s'arrangent pour être sur place et offrir leur assistance dans les démarches.

[12] **Comment prendre les devants ou réagir s'il est fait appel à la justice**: Que faire si un praticien ou un établissement hospitalier envisage de solliciter une ordonnance l'autorisant à transfuser votre enfant? Devez-vous baisser les bras en pensant qu'il n'y a plus rien à faire? Absolument pas! Il est peut-être encore possible d'éviter une transfusion. Il est bien de se préparer à l'avance en vue de cette éventualité. Que pouvez-vous faire?

[13] Vous assurerez mieux votre défense si vous comprenez quelques-uns des principes juridiques qui guident ou influencent les établissements hospitaliers et les juges dans ce genre d'affaires. Un de ces principes d'importance primordiale est que la loi ne confère pas aux parents une autorité absolue pour accepter ou refuser qu'un traitement médical soit administré à leurs enfants. Bien que les adultes aient généralement le droit d'accepter ou de refuser à titre personnel un traitement, les parents ne sont pas libres de refuser une thérapeutique considérée comme indispensable au bien-être de leur enfant, même si leur refus est motivé par des croyances religieuses auxquelles ils sont profondément attachés.

[14] Ce principe fondamental ressort d'un arrêt émis en 1944 par la Cour suprême des Etats-Unis qui énonce: "Les parents sont libres de s'ériger en martyrs. Mais ils ne sont pas pour autant libres, dans des circonstances identiques, de faire de leurs enfants des martyrs alors que ces derniers

n'ont pas encore atteint un âge où ils sont pleinement et légalement en mesure de faire un choix par eux-mêmes." Ce même souci premier de la santé physique et du bien-être de l'enfant trouve aujourd'hui son expression dans les lois sur la protection de l'enfance. Ces lois, destinées à combattre les sévices à enfants, ont également pour objet de les protéger de la négligence en matière médicale.

[15] Les parents chrétiens ne trouvent rien à redire à ce que l'on protège les enfants des sévices ou de la négligence de certains parents. Mais les lois protégeant les enfants de la négligence et l'arrêt de la Cour suprême des Etats-Unis cité plus haut sont souvent appliqués mal à propos dans des procédures concernant des enfants de Témoins de Jéhovah. Pourquoi? Les parents Témoins de Jéhovah n'ont pas pour but de faire de leurs enfants des "martyrs". Car sinon, pourquoi les emmèneraient-ils tout d'abord à l'hôpital? Bien au contraire, ces parents chrétiens sont tout à fait disposés à faire soigner leurs enfants. Ils les aiment et désirent les voir en bonne santé. Mais ils pensent que Dieu leur a conféré le devoir de choisir de manière responsable le meilleur type de traitement pour leurs enfants. Ils veulent que les ennuis de santé de leurs enfants soient combattus sans recourir au sang. Non seulement un traitement de substitution non sanguin est meilleur et plus sûr que l'emploi de sang, mais, ce qui est plus important, il conserve à leurs enfants la faveur de Celui qui a donné la vie, Jéhovah Dieu.

[16] Malgré les avantages des thérapeutiques non sanguines, de nombreux médecins et fonctionnaires chargés de la protection de l'enfance considèrent les thérapeutiques transfusionnelles comme des traitements courants qui s'avèrent nécessaires, voire indispensables à la survie dans certains cas. Des difficultés peuvent donc apparaître lorsque des parents Témoins de Jéhovah refusent les transfusions préconisées. D'une manière générale, les médecins ne peuvent pas au regard de la loi appliquer à des enfants un traitement sans le consentement des parents. Pour contourner le refus qu'opposent les parents à l'emploi de sang, il arrive que des médecins ou des membres du personnel soignant sollicitent l'autorisation d'un juge sous forme d'une ordonnance de placement. Une telle décision de l'autorité judiciaire peut être obtenue par des fonctionnaires chargés de la protection de l'enfance, par des médecins ou des directeurs d'hôpitaux agissant dans le but de protéger l'enfant d'un prétendu défaut de soins*.

[17] Souvent, les ordonnances autorisant l'emploi de sang sont obtenues très rapidement alors que les parents ne sont pas informés de la situation ou le sont à peine. Les médecins, les directeurs d'hôpitaux ou les fonctionnaires chargés de la protection de l'enfance essaient de justifier ces procédures expéditives en prétendant qu'il y a une urgence médicale qui ne laisse pas le loisir d'informer pleinement les parents de ce qui se passe. Mais bien des fois, lorsqu'on les a interrogés, les médecins ont reconnu qu'il n'y avait pas réellement urgence et qu'ils ont demandé une ordonnance du juge "simplement au cas où", par la suite, une transfusion apparaîtrait nécessaire à leurs yeux. Ayant par définition la charge de défendre votre enfant, vous avez à tout moment le droit fondamental de savoir ce que font les médecins, les directeurs d'hôpitaux ou les fonctionnaires chargés de la protection de l'enfance à l'égard de votre enfant. La loi exige que, dans toute la mesure du possible, vous soyez informés de toute démarche visant à obtenir une ordonnance du juge, et que vous puissiez plaider votre cause devant lui.

[18] Ces aspects de la législation montrent toute l'importance de trouver un médecin disposé à collaborer. Agissez de concert avec lui et, avec l'assistance de membres du comité de liaison hospitalier, aidez-le à rechercher un procédé non sanguin adapté à l'affection de votre enfant, ou faites transférer votre enfant chez un praticien ou dans un établissement qui lui prodiguera de tels soins. Mais s'il vous semble que le médecin, le directeur de l'hôpital ou le fonctionnaire chargé de la protection de l'enfance envisage de réclamer une décision de l'autorité judiciaire, vous devriez promptement demander si tel est bien le cas. Parfois, cela se fait par téléphone, en secret. S'il est prévu d'en référer à la justice, insistez sur le fait que vous exigez d'en être informés pour avoir l'occasion d'exposer au juge votre opinion sur la question (Prov. 18:17). Si vous disposez d'un peu de temps, veuillez consulter, par l'intermédiaire d'un membre du comité de liaison hospitalier local, le Bureau d'information hospitalier ou le service juridique du Béthel afin d'envisager une action du service juridique de la Société.

[19] Si votre refus de la transfusion fait l'objet d'une action en justice, l'opinion du médecin, persuadé que le sang est nécessaire à la survie de l'enfant, risque fort d'être prépondérante. Le juge, qui n'a pas de formation médicale, s'en remettra généralement à l'analyse du médecin. C'est particulièrement le cas lorsque les parents n'ont que peu ou pas du tout la possibilité de s'expliquer et que le praticien peut, sans être contesté, exprimer ses allégations sur le caractère "impératif" du sang. Ces procédés à sens unique ne permettent pas vraiment de dégager la vérité. En fait, ce qui amène un médecin à estimer qu'il faut recourir à une transfusion est très subjectif et aléatoire. Souvent, là où un médecin affirmera que le sang est absolument nécessaire pour sauver un enfant, un autre médecin, qui a

* Ce n'est que lorsque se présente une situation d'urgence qui, d'après le praticien, exige une intervention immédiate qu'une thérapeutique estimée indispensable à la vie ou à la santé de l'enfant (y compris une transfusion sanguine) peut légalement être mise en œuvre sans que les parents ni la justice n'aient donné leur consentement. Naturellement, un médecin doit pouvoir répondre de sa décision s'il recourt à cette procédure d'urgence prévue par la loi.

l'habitude de traiter la même affection sans faire appel au sang, dira qu'il n'y a pas à transfuser le patient pour le soigner.

[20] Que répondrez-vous si un avocat ou un juge vous demande pourquoi vous refusez une transfusion qui "sauverait" votre enfant? De prime abord, vous aurez peut-être envie de lui expliquer votre foi en la résurrection et de déclarer que vous êtes pleinement confiants que Dieu ressuscitera votre enfant s'il venait à mourir. Mais une telle réponse ne fera que conforter le juge, dont le souci premier est le bien-être physique de l'enfant, dans l'opinion que vous êtes des fanatiques et qu'il doit intervenir pour protéger votre enfant.

[21] Il faut que les magistrats comprennent que même si vous refusez le sang par profonde conviction religieuse, *vous ne refusez pas que votre enfant soit soigné*. Le juge doit ressentir que vous n'êtes pas des parents négligents ou inhumains, mais bien plutôt des parents aimants qui veulent que leur enfant soit soigné. Simplement, vous n'êtes pas d'avis que les prétendus mérites du sang compensent les risques mortels du procédé et de ses complications, surtout quand il existe des thérapeutiques de substitution ne présentant pas ces risques.

[22] Selon les circonstances, vous pourrez faire remarquer qu'un seul médecin a estimé que le sang était nécessaire, que les médecins ont différentes manières d'envisager les traitements, et que vous demandez la possibilité de trouver un médecin qui s'occupera de votre enfant selon des techniques largement répandues qui ne font pas appel à la transfusion sanguine. Grâce au comité de liaison hospitalier, vous aurez peut-être déjà trouvé un praticien disposé à soigner votre enfant sans recourir au sang et qui pourra apporter un précieux témoignage, par exemple par téléphone. Il sera sans doute possible au comité de liaison hospitalier de remettre au juge, voire au médecin qui demande l'intervention de la justice, des articles tirés de revues médicales qui montrent comment le mal dont souffre votre enfant peut être combattu efficacement sans transfusion.

[23] Souvent, un juge à qui on demande de rendre à la hâte une ordonnance ne va pas, de lui-même ou parce qu'on les lui aura signalés, se pencher sur les nombreux dangers du sang, comme le SIDA, l'hépatite et quantité d'autres complications. Vous pouvez les rappeler au juge et aussi l'informer qu'en tant que parents chrétiens, vous assimilez le recours au sang d'une tierce personne, dans le but d'entretenir la vie, à une transgression grave des lois divines et qu'administrer de force du sang à votre enfant équivaudrait à un viol. Vous et votre enfant (s'il est en âge d'avoir ses propres convictions) pouvez expliquer la profonde aversion que suscite l'idée d'une telle intrusion dans son corps et demander instamment au juge de ne pas statuer, mais plutôt de permettre la poursuite d'un traitement de substitution.

[24] Lorsqu'une défense est bien exposée, les juges discernent mieux l'autre point de vue, le vôtre — celui des parents. Ils ne sont alors pas aussi enclins à autoriser une transfusion. Il est arrivé que des juges ont restreint de façon draconienne la latitude du médecin d'employer le sang, demandant même parfois à ce que soient tout d'abord envisagés les traitements de substitution, ou ont donné aux parents la possibilité de trouver des médecins qui soigneraient sans recourir au sang.

[25] Lorsque vous êtes devant quelqu'un qui cherche à faire imposer une transfusion, vous ne devez jamais laisser planer de doute sur la fermeté de vos convictions. De temps à autre, des juges (et des médecins) demandent aux parents s'ils verraient une quelconque objection à leur "transférer" la responsabilité de la décision de transfuser, pensant que cela soulagerait la conscience des parents. Mais il devrait être clair dans l'esprit de toutes les personnes concernées que vous, les parents, vous sentez tenus de continuer à faire tout ce qui est en votre pouvoir pour empêcher une transfusion. C'est là une responsabilité que Dieu vous a confiée. Elle ne saurait être transférée.

[26] Il vous faut donc être prêts à exprimer de façon claire et convaincante votre position devant les médecins ou les juges. Si une décision de justice intervient malgré vos efforts soutenus, continuez à implorer le praticien de ne pas transfuser et recommandez avec insistance une thérapeutique de substitution. Continuez d'en appeler à lui pour qu'il veuille bien examiner les articles tirés de revues médicales et demander l'avis de médecins qui acceptent d'être consultés pour proposer des issues non sanguines. Plus d'une fois, un médecin qui semblait inflexible est ressorti de la salle d'opération en annonçant fièrement qu'il n'avait pas utilisé de sang. Ainsi, même si une ordonnance a été émise par un juge, n'abandonnez jamais la partie, à aucun prix! — Voir *La Tour de Garde* du 15 juin 1991, "Questions des lecteurs".

[27] Souvenez-vous de ces paroles de Jésus: "Soyez sur vos gardes avec les hommes; car ils vous livreront aux tribunaux locaux (...). Vous serez traînés devant des gouverneurs et des rois à cause de moi, en témoignage pour eux et pour les nations." Jésus a ajouté que, pour nous soutenir en pareilles situations, l'esprit saint nous aiderait à nous rappeler ce qu'il est approprié et utile de dire. — Mat. 10:16-20.

[28] "Celui qui se montre perspicace dans une chose trouvera le bien, et celui qui a confiance en Jéhovah, heureux est-il!" (Prov. 16:20). Parents, préparez-vous convenablement pour protéger votre enfant de la contamination spirituelle qu'engendre la transfusion sanguine (Prov. 22:3). Enfants, acceptez la formation que vous prodiguent vos parents par ces dispositions et prenez-les à cœur. Que toute votre famille 'soit fermement résolue à ne pas manger le sang, afin que cela aille bien pour vous' grâce à la bénédiction et à l'approbation de Jéhovah! — Deut. 12:23-25.

AVIS

■ Offre de **septembre:** *La vie: comment est-elle apparue? Evolution ou création?* **Octobre:** Abonnement à *Réveillez-vous!* ou à *La Tour de Garde,* ou aux deux périodiques. **Novembre:** *Les Saintes Ecritures — Traduction du monde nouveau* avec le livre *La Bible: Parole de Dieu ou des hommes?* **Décembre:** *Le plus grand homme de tous les temps.*

■ Les comptes de la congrégation doivent être vérifiés le 1er septembre, ou le plus tôt possible après cette date, par le surveillant-président ou quelqu'un qu'il aura désigné. *On annoncera ensuite à la congrégation que cette vérification a été effectuée.*

■ Les proclamateurs qui envisagent d'être pionniers auxiliaires en octobre devraient remettre rapidement leur demande. Les anciens pourront ainsi prendre des dispositions pour ce qui est des publications et des territoires.

■ Les anciens veilleront à suivre les conseils de *La Tour de Garde* du 15 avril 1991, pages 21 à 23, à l'égard de toute personne qui est exclue ou s'est retirée volontairement et qui désirerait être réintégrée.

■ Le livre *Organisés pour bien remplir notre ministère,* aux pages 104 et 105, indique ce qui peut figurer au titre des heures de service sur le rapport d'activité. Certains ont demandé si un proclamateur qui traduit un discours public peut compter le temps que dure le discours. Effectivement, tant l'orateur que l'interprète peuvent faire figurer ce temps sur leur rapport.

■ Quatre exemplaires de la nouvelle *Liste des publications* vont être envoyés à chaque congrégation. Ils seront remis au secrétaire et aux frères s'occupant des publications, des périodiques et des comptes.

■ Nouvelles publications en stock: **Allemand:** *Insight on the Scriptures* — volume 2 (K à Z). **Arabe:** *Les Témoins de Jéhovah du XXe siècle.* **Cambodgien:** *Quelles sont les croyances des Témoins de Jéhovah?* (T-14). **Malgache:** *La Révélation: le grand dénouement est proche!* **Polonais:** *Une vie paisible dans un monde nouveau* (T-15). **Portugais:** *Insight on the Scriptures* — volume 3 (Misma à Zuzins). **Tamoul:** *Les jeunes s'interrogent — Réponses pratiques.*

■ Nouvelles cassettes en stock: **Italien:** Proverbes à Cantique des cantiques (en 3 cassettes).

NOUVELLES THÉOCRATIQUES

Bénin: En avril, 4442 études bibliques à domicile et 30814 nouvelles visites pour 2793 proclamateurs. Ces chiffres constituent trois nouveaux maximums.

Bulgarie: En seulement un an, le nombre de proclamateurs est passé de 107 à 218 en mars, soit un accroissement de 104 %. Les proclamateurs ont consacré en moyenne 19,7 heures à la prédication et dirigé 585 études bibliques à domicile. En mars, 900 personnes ont assisté à la première assemblée spéciale d'un jour organisée dans le pays.

Equateur: Le Mémorial a rassemblé cette année 99987 personnes. Le nouveau maximum de 21734 proclamateurs en avril laisse présager un bel accroissement.

Nicaragua: En avril, nouveaux maximums dans presque tous les aspects du ministère. L'assistance au Mémorial représentait cinq fois le nombre de proclamateurs, qui était de 9629 ce mois-là.

Tchécoslovaquie: Nouveau maximum de 25111 proclamateurs en mars, soit 9 % d'accroissement par rapport à la moyenne de l'année dernière.

Peut-on raviver l'intérêt?

[1] "Heureux ceux qui sont conscients de leurs besoins spirituels." (Mat. 5:3). Ces paroles que Jésus a dites dans le Sermon sur la montagne revêtent une grande signification. Peu de gens comprennent qu'une vie heureuse et qui a un sens est liée à des questions d'ordre spirituel. Certains ont été conscients pendant un temps de leurs besoins spirituels, puis ont cessé de l'être. Ils se sont détournés de la voie qui procure de vrais bienfaits. D'où la question: peut-on raviver l'intérêt de telles personnes? Fort heureusement, cela est possible dans certains cas.

[2] Il se peut que nous connaissions quelqu'un qui a étudié la Bible avec les Témoins de Jéhovah il y a des années, peut-être même dans son enfance, mais qui a cessé de fréquenter les serviteurs de Dieu. Toutefois, il n'a pas oublié certains enseignements et principes justes de la Bible qui l'ont touché. Comme les conditions mondiales empirent et que les circonstances de la vie changent, il se rappelle ce qu'il a appris. Il se peut qu'il se tourne vers Dieu et soit désireux d'acquérir davantage de connaissance biblique. Nous pouvons obtenir d'excellents résultats si nous rendons visite à de telles personnes dans le but de reprendre l'étude biblique.

[3] De temps à autre, efforçons-nous de rendre visite à ceux qui ont assisté au Mémorial. Montrons-leur que nous nous soucions sincèrement de leur bien-être spirituel, et proposons-leur d'étudier la Bible avec nous. Nous devons aussi faire un effort particulier pour aider ceux qui viennent d'assister aux assemblées de district "Porteurs de lumière". Parfois, il est approprié qu'un proclamateur différent rende visite à une personne dont l'étude a été interrompue faute de progrès.

[4] Il va de soi que les gens avec qui nous étudions sont censés prendre au sérieux le culte de Jéhovah et manifester une certaine assiduité à étudier la Bible. Mais, de notre côté, assurons-nous que nous avons fait suffisamment d'efforts pour les aider, et que nous éprouvons par rapport à autrui les mêmes sentiments que l'apôtre Paul quand il a dit: "Je suis pur du sang de tous les hommes." — Actes 20:26.

Des présentations qui éveillent l'intérêt

[1] Nous devrions toujours nous intéresser chaleureusement et personnellement aux personnes que nous rencontrons en prédication. En leur demandant leur avis, nous montrons que nous respectons leur point de vue. Le sujet que nous abordons et les questions que nous posons peuvent les faire réfléchir et leur donner envie d'en apprendre davantage sur Dieu et sur son dessein à l'égard de l'humanité.

[2] En septembre, nous attirerons l'attention des gens sur la vérité concernant la création en proposant le livre *La vie: comment est-elle apparue? Evolution ou création?* Prenons le temps de revoir cette publication et choisissons des idées précises à mettre en évidence. Quand nous discuterons de certains points du livre *Création*, ouvrons-le et tendons-le à notre interlocuteur. Arrêtons-nous sur des illustrations et des sujets en particulier. Soyons enthousiastes quand nous montrons la valeur de ce livre fascinant.

[3] ***Après nous être présentés chaleureusement, nous pourrions dire:***

■ "Dans notre monde moderne et scientifique, est-il raisonnable de croire en l'existence d'un Dieu qui nous a créés, nous, ainsi que la magnifique planète où nous vivons? [Laisser la personne répondre.] Quand on réfléchit aux dimensions de la terre et de l'univers tout entier, ainsi qu'aux merveilles qu'ils renferment, on est impressionné par l'ordre qui y règne et par la façon dont ils sont conçus. N'est-ce pas la preuve qu'il existe un Créateur? Regardez le raisonnement que tient la Bible en la matière. [Lire Hébreux 3:4.] Logiquement, tout bâtiment est l'œuvre d'un architecte et d'un constructeur. [Sortir le livre *Création* et l'ouvrir à l'illustration de la page 114.] L'univers est impressionnant! Pensez-vous qu'il puisse être venu à l'existence tout seul?" Ouvrons le livre à la page 122 et lisons la légende qui se trouve sous la photo de la montre. Nous pouvons également nous servir de l'illustration de la page 127 et du verset cité en dessous. Nous trouverons d'autres idées utiles dans le livre *Comment raisonner*, aux pages 72 à 77.

[4] ***Ou nous pourrions dire:***

■ "Selon vous, que faudrait-il pour que les humains trouvent la paix et le bonheur véritables sur la terre? [Laisser la personne répondre.] La Bible dit qu'il faut craindre Dieu et le reconnaître comme le Créateur du ciel et de la terre." Lisons Révélation 14:7, puis ouvrons le livre *Création* aux pages 140 et 141 et lisons si possible les paragraphes 24 et 25; ils expliquent que la terre a été conçue pour que l'homme y habite. Si l'intérêt de la personne justifie de poursuivre la conversation, expliquons à l'aide du chapitre 19 que le Paradis sur la terre sera bientôt une réalité.

[5] ***Si la personne dit qu'elle doute de l'existence d'un Créateur, nous pouvons lui dire:***

■ "Beaucoup de gens sont du même avis que vous, surtout quand ils voient toutes les souffrances que connaît le monde. S'il y a un Dieu, pourquoi permet-il la souffrance? Voyez-vous une explication logique?" En fonction de la réponse, nous pouvons continuer la discussion en nous servant du chapitre 16 du livre *Création*. Si la personne écoute avec peu d'intérêt, nous pouvons simplement mettre en valeur une ou deux idées précises de l'article "Pourquoi les bons souffrent-ils?", paru dans *La Tour de Garde* du 15 septembre 1992. Nous trouverons d'autres réponses utiles à cette question dans le livre *Comment raisonner*, à la page 381. Il est parfois approprié de laisser le tract *Pourquoi avoir confiance en la Bible*.

[6] Notre objectif n'est pas seulement d'éveiller l'intérêt pour le message du Royaume, mais aussi de commencer des études bibliques. Nous sommes vraiment heureux de disposer de ce livre magnifiquement illustré qui expose la vérité sur la création et qui honore notre grand Créateur. Puissions-nous en faire bon usage en éveillant l'intérêt des personnes sincères que nous rencontrerons en septembre!

Veillons à faire des nouvelles visites

[1] "Durant ces deux dernières années, je l'ai lu quatre fois [le livre *Création*], sans jamais cesser d'être impressionné par la profondeur des recherches et le travail d'érudition qu'a nécessité sa préparation. Continuez d'éditer cet ouvrage. Tout le monde devrait le posséder; cela mettrait fin aux chicaneries et aux idées confuses sur nos origines, ainsi qu'à l'athéisme." C'est en ces termes qu'un avocat s'est exprimé, selon ce qu'on peut lire à la page 32 du *Réveillez-vous!* du 22 avril 1992.

[2] Une telle déclaration en faveur du livre *Création* ne nous incite-t-elle pas à faire tout notre possible pour le remettre entre les mains du plus grand nombre possible de personnes bien disposées? Mais il nous faudra également veiller à faire des nouvelles visites pour stimuler l'intérêt manifesté envers cette publication hors du commun.

[3] Peu d'entre nous ont approfondi les nombreuses théories échafaudées par les évolutionnistes. Cependant, il n'est pas nécessaire d'avoir fait de telles recherches pour convaincre les personnes qui sont de bonne foi que la théorie de l'évolution n'est qu'un moyen de plus mis en œuvre par Satan pour discréditer le Créateur de l'humanité, Jéhovah Dieu. N'hésitons donc pas à retourner voir les gens par crainte d'être incapable de répondre à certaines questions techniques qu'ils pourraient nous poser. Le livre *Création* donne de nombreuses preuves à l'appui de chacune de ses déclarations.

[4] En outre, les chapitres 16 à 20 fournissent une mine d'informations sur les enseignements profonds des Ecritures au sujet de l'origine de l'homme, des desseins de Dieu à l'égard de la terre et de l'humanité, ainsi que des choix devant lesquels les humains sont aujourd'hui placés. Nous avons donc quantité de choses intéressantes à dire lors des nouvelles visites.

[5] Si vous ne vous sentez pas vraiment à l'aise pour revenir voir certaines personnes à qui vous avez laissé un livre, pourquoi ne pas vous faire accompagner par un proclamateur plus expérimenté ou qui connaît davantage les théories évolutionnistes? Ce pourrait être un frère ou une sœur d'âge scolaire qui a été amené à étudier le sujet à l'école et qui est donc au courant des théories actuelles. Ou encore, il est possible qu'un membre de votre congrégation ait cru en l'évolution avant de découvrir la vérité biblique, et qu'il soit aujourd'hui à même de vous aider efficacement à réfuter les fausses doctrines évolutionnistes.

[6] Lors d'une nouvelle visite, n'hésitez pas à attirer l'attention sur le chapitre 19 du livre *Création* et à axer la discussion sur l'espérance que fournit la Bible. Ce chapitre aborde de nombreux points qui peuvent être mis en relief pour inciter les gens à s'intéresser aux promesses de la Bible. Vous pourriez utiliser les matières de l'intertitre "La transformation de la terre", page 236, puis de ceux intitulés "La fin de la misère" et "Il n'y aura plus ni maladie ni mort", aux pages 238 et 239.

[7] Cette excellente publication a permis à de nombreuses personnes de trouver le chemin de la vie. Nous serons peut-être en mesure d'aider d'autres personnes encore en les incitant à lire et à considérer ce que le livre *Création* déclare au sujet de la vie sur la terre et de son origine.

© 1992 Watch Tower Bible and Tract Society of Pennsylvania. Tous droits reserves. Imprimé en France par l'association "Les Témoins de Jéhovah", 14, rue Charles-Cros, 27400 Louviers.